à la connaissance de S. M. B. G. Il prie aussi S. Ex.ce de lui accuser réception de la présente et saisit cette occasion pour lui offrir l'assurance de sa haute considération. Paris ce 13 Février. Le M.is de Pedrabranca. S. E.ce M.r le B.n de Damas.

de Barros

Le soussigné, Ministre et Secrétaire d'Etat des affaires Etrangères, a mis sous les yeux de S. M. la note que M.r le B.on de Pedrabranca lui a fait l'honneur de lui adresser le 13 de ce mois. S. M. avait vu avec le plus vif intérêt la négociation d'un traité dont l'objet était de terminer les différends élevés entre le Brésil et le Portugal, et de régler leurs rapports ultérieurs. Elle en a appris la conclusion avec plaisir, et elle n'hésite point à se rendre à l'invitation que lui a faite S. M. l'Empereur du Brésil d'admettre l'ordre de choses qui en résulte. Le soussigné est donc autorisé à déclarer que S. M. T. Ch. reconnait l'Indépendance de l'Empire du Brésil et le titre d'Empereur dévolu à l'Infant D. Pedro d'Alcantara et à sa Descendance; bien entendu que de cette qualification, il ne pourra résulter, sous le rapport du rang, aucun changement au préjudice des Puissances de l'Europe.

En s'acquittant des ordres de S. M. le soussigné saisit avec empressement l'occasion d'offrir à M.r le B.on de Pedrabranca les assurances de sa parfaite considération. Paris ce 28 Février 1826. Le B.on de Damas.

Les précédentes hostilités du Gouvernm.t de Buénos Ayres contre l'Empire du Brésil, dont le manifeste ci-joint est l'exposition véridique ayant provoqué une juste réaction, le soussigné Chargé d'Affaires de S. M. l'Empereur du Brésil reçut ordre de sa Cour de communiquer au gouvernement de S. M. T. C. que S. M. l'Empereur après avoir épuisé tous les moyens de réconciliation pour maintenir la paix et l'harmonie avec le Gouvernement de Buénos Ayres, fut porté à la pénible extrémité d'opposer forces contre la violence et à faire immédiatement bloquer les ports dudit Gouvernement, comme étant le seul moyen de rappeler promptement à la réconciliation. Le soussigné s'empresse de faire connaître à S. E.ce M.r le M.is de Damas cet événement désagréable et prie S. Ex.ce de vouloir bien le rendre public au commerce Français. Le soussigné profite de cette occasion pour présenter à S. Ex.ce l'assurance de sa haute considération. Paris ce 28 Février 1826. Le M.is de Pedrabranca. —